

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 20 SEPTEMBRE 2017

Présents: D.LABRO, C.DUPIN, A.BELTZER, C.WAY, M.TEULIERES, M. BLANC, G.ZAMBONI (arrivé à 18h47), C.CHEVRIAU, F.FAGUET, M.CABESSUT  
G.DELLEUR, Directeur de l'EHPAD  
Excusés : I. PEYROT, A.GENEBRIERES, S.OUSMER, F.OLIVIER,  
Excusée avec pouvoir : P.VIGIER (pouvoir à D.LABRO)  
Secrétaire de séance : F.FAGUET

**Le Président** ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les administrateurs pour cette première réunion du conseil d'administration du CCAS d'Arcambal post estivale.  
Le PV de la séance du 28 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

## 1° Décision modificative sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016 pour l'EHPAD de La Barte

**G.DELLEUR** présente les modifications apportées par le Conseil départemental du Lot aux projets d'affectation des résultats des sections hébergement et dépendance proposés par notre conseil d'administration.

Les principales modifications portent sur un rattachement des charges à l'exercice en hausse de 970,50 € et sur une imputation des déficits antérieurs sur les réserves de compensation pour un montant de 6.618,15 €.

**La décision modificative est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité.**

## 2° Décision modificative au budget de fonctionnement 2017

**G.DELLEUR** explique que cette délibération était inscrite au précédent conseil d'administration mais en raison d'une erreur de 5 € elle n'avait pu être adoptée. La DM corrigée est donc reproposée au vote. Par ailleurs, l'ARS a demandé à ce qu'une reprise sur excédent ait lieu pour un montant de 10.000 €.

**C. DUPIN** demande que lui soit fourni le total par section tarifaire.

**Le Président** indique d'un point sera fait sur l'exécution budgétaire en questions diverses.

**La décision modificative est soumise au vote : 10 voix pour et 1 abstention**

## 3° Décision modificative au budget d'investissement 2017

**Le Président** indique que de nombreuses dépenses d'investissement ont été réalisées et qu'il convient de rehausser à due concurrence les crédits budgétaires correspondants.

**G.DELLEUR** donne lecture des dépenses d'investissement réalisées depuis le début de l'exercice (PJ).

**A.BELTZER** souhaite savoir ce qu'il reste à réaliser comme travaux électriques

**G.DELLEUR** répond que les travaux restants concernent 4 ou 5 chambres.

**A.BELTZER** souhaite savoir ce que l'on entend par espace de détente

**G.DELLEUR** précise qu'il s'agit d'un endroit isolé de la salle de télévision où les résidents peuvent lire par exemple. Cet espace est également ouvert aux accompagnants.

**A.BELTZER** souhaite aussi connaître à partir de quand le parcours 'Geromouv' sera opérationnel.

**G.DELLEUR** indique que des contrôles de sécurité doivent être effectués. Par ailleurs le médecin coordonnateur et l'infirmière coordinatrice sont en train de définir les modalités d'utilisation. S'il y a une ouverture sur l'extérieur, il sera nécessaire d'avoir recours à du personnel formé à l'utilisation de cet équipement.

**Le Président** demande à ce qu'une communication portant sur cet équipement soit faite vers l'extérieur.

**C.WAY** demande combien de résident sont en mesure d'utiliser cet équipement.

**G.DELLEUR** l'ignore précisément et indique que l'utilisation est fonction des difficultés de chaque

résident.

Pour **M. TEULIERES** l'utilisation de cet équipement nécessite d'accompagner les résidents, ce qui est consommateur de temps or les agents de l'EHPAD sont déjà très occupés.

**C.WAY** s'interroge sur le coût de l'investissement par rapport aux bénéfices attendus, il lui semble préférable de privilégier les promenades.

**G.DELLEUR** indique que ce sont deux choses complémentaires et non concurrentes. En ce qui concerne l'accompagnement il y a quelque temps de cela l'ARS a accompagné ce type de programme.

Pour **C.WAY** un poste de travail à 20 % d'aide-soignante ou d'infirmière n'était pas pourvu, elle demande si les crédits correspondant ne pourraient pas être consacrés à la prise en charge de cet accompagnement.

**G.DELLEUR** rappelle qu'il s'agit du poste de psychologue.

Pour **C.WAY** il sera difficile aux aides-soignantes de dégager du temps pour accompagner les résidents sur les parcours.

**G.DELLEUR** indique que cet accompagnement sera aussi proposé aux kinés.

Pour **A.BELTZER** il est urgent de trouver des volontaires parmi le personnel afin de les former le plus rapidement.

**C.CHEVRIAU** demande si les familles peuvent accompagner les résidents.

**G.DELLEUR** répond que ce n'est pas souhaitable pour des questions de responsabilité.

**G.ZAMBONI** indique que cet équipement existant sur Cahors, il conviendrait de savoir comment ils ont procédé pour utiliser au mieux cet équipement.

**Le Président** tient à rappeler que cet investissement a été décidé en Conseil d'administration.

#### **Vote favorable à l'unanimité**

##### 4° Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal catégorie C à temps plein

**Le Président** précise que l'ensemble des ouvertures de postes proposées au Conseil d'administration font suite à des promotions d'agents et que chaque ouverture de poste est suivie de la fermeture des anciens postes occupés.

**G.DELLEUR** indique que les promotions devaient prendre effet au 1<sup>er</sup> avril 2017 mais que les décisions des CAP compétentes étant parvenues ultérieurement ces prises d'effet ne pourront avoir lieu qu'une fois ces délibérations votées. Par ailleurs, il n'y aura aucun effet rétroactif. Enfin, la budgétisation de ces dépenses n'a pas été prévue au budget initial.

**G.ZAMBONI** indique qu'il serait dès lors nécessaire de prévoir dès le budget initial les crédits nécessaires à ces promotions.

**G.DELLEUR** répond que les autorités de tarification fixent des taux directeurs de progression des dépenses ne tenant pas compte des promotions, par ailleurs le Président peut toujours refuser de promouvoir un agent.

#### **Vote favorable à l'unanimité.**

##### 5° Ouverture d'un poste d'agent social principal de 2ème classe à temps plein

**A.BELTZER** souhaite savoir ce qu'est un agent social.

**G.DELLEUR** indique qu'il s'agit d'un agent hôtelier.

#### **Vote favorable à l'unanimité.**

##### 6° Ouverture de six postes d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe à temps plein

**C.CHEVRIAU** souhaite connaître l'impact budgétaire de ces 6 créations de poste.

**G.DELLEUR** indique qu'individuellement cela se traduira par une hausse relativement faible de l'ordre de 20 à 25 € brut par mois.

## **Vote favorable à l'unanimité.**

7° Motion portant sur le risque de dégradation de la qualité des prises en charge en EHPAD publics et sur l'impact en termes d'emplois dans ces établissements.

**F.FAGUET** souhaite connaître concrètement l'impact pour notre établissement.

**Le Président** répond que cela se traduira au terme de 5 ans par une perte de 17.000 € de recettes pour l'établissement.

Après quelques menues corrections le texte de la motion est soumise au vote et **la motion est adoptée à l'unanimité.**

## **Questions diverses**

1° fin des contrats aidés.

**G.DELLEUR** indique qu'actuellement l'établissement bénéficie de 3 emplois aidés. A ce jour le renouvellement des contrats arrivant à terme d'ici fin 2017 est acquis, mais rien n'est encore prévu pour ceux arrivant à terme en 2018.

**Le Président** précise qu'à ce sujet un emploi est arrivé à terme cet été et a dû être remplacé par un CDD, ce qui aura un impact budgétaire non négligeable étant donné que l'État ne prend rien de sa charge.

**C.CHEVRIAU** souhaite savoir à quelle date les 3 contrats aidés arrivent à terme.

**G.DELLEUR** précise que deux contrats arriveront à terme en 2018 et le dernier en 2019. Il rappelle que les contrats aidés permettent de pourvoir des postes insuffisamment dotés budgétairement par les autorités de tarification. S'il advenait que les mesures de reconduction ne soient pas prolongées au-delà du 31 décembre 2017, il faudrait s'attendre à une explosion des budgets.

2° Point sur l'exécution budgétaire au 15 septembre 2017

**G.DELLEUR** indique que sur l'hébergement le taux d'exécution des dépenses s'élève à 69 %, 74 % sur la section dépendance et 75,5 % pour la section soins. Il se dit très inquiet pour le budget 2018 compte tenu des taux directeurs de progression des dépenses communiqués par le Conseil départemental du Lot.

**C.CHEVRIAU** demande comment pourra faire l'établissement pour payer les salaires.

**G.DELLEUR** indique que certaines recettes seront surévaluées, ce qui reviendra à créer du déficit et à la condition également que l'établissement dispose de suffisamment de réserves.

3° Modification du jour de tenue des Conseils d'administration

**C.DUPIN** demande s'il est désormais possible de tenir les Conseils d'administration les mardis. Les membres du CA n'y voient aucune objection.

4° « Rachat des murs » de l'EHPAD

**F.FAGUET** demande s'il est possible de lancer dans les meilleurs délais la simulation de rachat des murs de l'EHPAD.

5° Fixation de la date de repas des aînés

**M.TEULIERES** indique que la date du repas des aînés est fixée au 28 janvier 2018.

6° Remplacement d'un membre du Conseil de Vie Sociale

**A.BELTZER** demande aux membres du Conseil d'administration si rien ne s'oppose à la démission de **F.OLIVIER** du Conseil de Vie Sociale et à son remplacement par **C.DUPIN**.

Les membres du Conseil d'administration n'émettent aucune objection.

**Le Président** demande si un président du Conseil de Vie Sociale a été désigné.

**A.BELTZER** indique qu'il s'agit de **J.ANNES** et que ce dernier souhaite dynamiser ce conseil.